

Assemblée générale constitutive, le 17/01/09.
EHESS grand amphi.
COMPTE-RENDU

Début 9H30. Environ 60 présents.

Introduction

Marie-Pierre expose le déroulement de la séance. Rappel de l'importance des groupes thématiques qui feront la vie de l'association.

1. Présentation de l'association et des statuts.

Gilles R.: Il y a un peu plus d'un an se sont tenues les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France, du 12 au 15 décembre 2007 au musée de l'Homme et au musée du quai Branly, réunies à l'initiative de l'Association française des anthropologues (AFA) et de l'Association pour la recherche en anthropologie sociale (APRAS). Gilles rappelle brièvement les thématiques des Assises.

Plusieurs constats ont alors été faits : diversité et pluralité des petites associations répartis à travers toute la France, faible réactivité et difficulté à mobiliser les anthropologues, segmentation de la discipline, individualisation et solitude des parcours est problématique, inquiétude sur le devenir des étudiants, des doctorants ou des jeunes chercheurs. renforcement des concurrences internes et de la compétition internationale. Les anthropologues n'arrivent ni à s'organiser collectivement, ni à parler d'une seule voix, face aux menaces qui pèsent sur la discipline et face aux transformations des statuts et des institutions de recherche et d'enseignement.

La situation générale ne s'est pas améliorée, elle s'est même détériorée et rend d'autant plus cruciale la nécessité de se regrouper, et d'être solidaire, au-delà de nos différences et de nos désaccords.

Or aucune association existante ne pouvait satisfaire pleinement à nos intérêts, n'avait la capacité complète à répondre à ce que chacun pouvait attendre d'une association professionnelle. Aucune n'avait non plus les moyens d'une représentativité nationale et internationale suffisante. L'assemblée des Assises avait donc décidé, le vendredi 14 décembre 2007, le principe de la mise en place d'un comité de liaison et de travail pour mettre sur pied une nouvelle organisation associative

Irène B. : *Le CLETAF* a fonctionné sur le principe de la libre association et participation de chacun. La liste comprenant une trentaine de noms au début de l'année 2008, s'est enrichie d'une nouvelle série de personnes ayant manifesté leur intérêt pour la dynamique enclenchée à l'issue du Forum des Associations qui s'est tenu à Aix en septembre 2008. Soit environ soixante-dix personnes à ce jour, à titre individuel ou en tant que membre d'une association. La plupart des informations relatives au travail du CLETAF ont circulé sur cette liste, mais les derniers éléments de finalisation des statuts ont été réglés par le comité plus restreint des personnes qui, à partir de septembre, ont mis concrètement les mains dans le cambouis de la rédaction. Une dizaine de réunions en tout ont eu lieu à Paris. Les mobilisations diverses, l'éloignement et les départs en mission n'ont rien facilité. Merci à tous ceux qui ont participé. Irène évoque rapidement les contenus de cette réflexion collective .

Réunion 1 (février ; 24 présents) : perspectives ouvertes par le rassemblement des associations généralistes et spécialisées.

Réunion 2 (mars ; 12) : la question du marché de l'emploi, informations sur les raisons d'être, objectifs et statuts de huit associations, mise en place de la liste-mails et accord sur le principe des groupes de travail considérés comme nécessaires dans la nouvelle association.

Réunion 3 (avril, 17) proposition de rédaction des statuts, débat sur les deux options, fédération d'associations, ou association unique, constat des problèmes que poserait la dissolution générale des associations existantes en raison de leur diversité, raisons d'être, modes de fonctionnement, tailles, histoires et ancrages dans le champ, et donc difficultés que posait une structure exclusivement fédérative, auxquelles s'ajoute l'exigence de ceux souhaitant adhérer individuellement à une association nouvelle, enfin nécessité d'éviter la création d'une troisième association généraliste et recherche plutôt d'une voie moyenne permettant aux associations spécialisées de s'associer aux côtés des généralistes, et aux individus de s'engager directement.

Réunion 4 (mai ; 11) : débat des statuts au regard du recrutement et du fonctionnement des organes de l'association, à savoir du CA, des groupes de travail, des réseaux thématiques, et des objets possibles de ces structures, réflexion sur les activités concrètes de cette association, avec notamment l'organisation d'un congrès d'ici 12 à 18 mois.

Réunion 5 (juin, 14) : poursuite du travail de clarification des objectifs et des activités de la nouvelle association, question de la définition du profil de compétences des anthropologues (des ethnologues et des ethnographes) pour le marché de l'emploi, nécessité d'une charte éthique pour réguler les différents usages de l'anthropologie face à la logique du marché, questions de la représentation au sein des organes de décision (CA) coordinations nécessaires pour les groupes de travail et les réseaux thématiques, réflexion sur les conditions d'adhésion et l'éthique par comparaison avec d'autres associations d'anthropologues, européenne ou américaine.

A partir de septembre, se sont tenues trois réunions avec environ 9 personnes qui ont eu pour objet de finaliser le libellé des articles des statuts et de régler la question des cotisations.

Gilles R. *Valeurs, principes et objectifs de la nouvelle association.* Il rappelle que le point essentiel de la motion votée par les Assises de l'ethnologie et de l'anthropologie en France 14-12-2007 était de mettre en œuvre une structure associative ouverte et plurielle, à savoir qui puisse être l'instance représentative de la discipline dans son entier, dans un esprit de partage et d'enrichissement mutuel, qui vise à rassembler tous les anthropologues, quel que soit leur statut, leur position, leurs convictions, leurs engagements et leurs attentes. En bref, une structure qui fasse communauté, qui affirme par son existence et ses modes de fonctionnement que nous appartenons tous à la même communauté, au-delà de nos différences et de nos désaccords. Est-il besoin de rappeler que le rassemblement n'implique pas l'absence de différences ou l'affirmation d'un consensus mou. Il peut être au contraire le creuset de débats féconds et enrichissants pour les uns comme pour les autres, et pour la discipline elle-même.

Pour le dire autrement, il s'agit d'une association unitaire qui vise le bien commun et dont ses membres s'engagent sur cet horizon, abandonnant la défense de leur pré carré, de leurs intérêts restreints ou de leurs convictions politiques trop personnelles à d'autres regroupements. Il ne s'agit pas que cette nouvelle structure soit neutre et sans positions, bien au contraire, mais que celles-ci soient justement celles de tous, prenant en compte l'ensemble de la communauté anthropologique et l'intérêt commun qui nous réunit aujourd'hui, l'anthropologie : son existence, son développement, sa pratique, sa transmission, son devenir ou sa défense. Cette association serait donc la structure politique des ethnologues et des anthropologues, si vous me permettez cette expression : c'est-à-dire tout simplement celle qui les engage et les représente dans la Cité.

Face aux attaques dont les SHS en général, et l'anthropologie en particulier, sont la cible à travers les réformes et transformations des institutions d'enseignement supérieur et de recherche qui exposent la discipline à un effacement progressif, le risque de disparition du CNRS comme de l'IRD, la réforme et la fragilisation des statuts de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, la réduction du nombre de postes ouverts laissant hors statut nombre de docteurs, la logique de contractualisation et de regroupement des laboratoires, le renforcement des concurrences internes, le morcellement et la fragmentation du milieu de l'anthropologie, etc., face à tout cela donc une association professionnelle comme celle-ci, visant à regrouper tous les anthropologues, est devenue une nécessité vitale dont l'absence fait cruellement défaut, tant au plan intérieur qu'au plan international.

Par ailleurs, l'existence des nombreuses petites associations réparties à travers toute la France, leur diversité et leur vitalité, de même que l'existence d'initiatives individuelles ou de petits groupes d'anthropologues mobilisés par telles ou telles questions que l'on voit fleurir ici ou là prouvent que ce n'est pas faute d'idées, d'expériences ou de volonté d'agir dont l'anthropologie pâtit, mais bien de l'absence d'une organisation professionnelle suffisamment forte et unifiée, capable de relayer les déterminations collectives, d'unir les initiatives communes et les réseaux parallèles, et de mettre en place les structures de développement et de défenses de la discipline propres à assurer son avenir.

En résumé, cette association est ouverte à tous ; elle se propose de favoriser et de diffuser le développement de l'ethnologie et de l'anthropologie dans tous les domaines, théoriques et pratiques, académique et professionnel, en multipliant les échanges entre ses membres, les contacts avec les autres disciplines et avec les associations européennes et internationales d'anthropologie ; et enfin de représenter la discipline aux yeux des différentes instances nationales et servir de relais auprès des institutions publiques ou privées concernées par la recherche, l'enseignement et l'emploi des anthropologues.

Intervention Salle : certains n'ont pas reçu les statuts par mail. Distribution de quelques copies des statuts.

Irène : *Grandes lignes de l'organisation*. Il a été convenu que les statuts seraient le plus précis possible mais il est souhaitable de laisser ouvert certains points qui devront être fixés par règlement intérieur. Cette procédure donne une plus grande souplesse à la constitution de l'association. Ce qui suit est un résumé des arguments proposés par les membres du Cletaf pour clarifier des points des statuts.

Art 1

Le nom :

L'Union Française d'Ethnologie et d'Anthropologie

L'Association pour l'Anthropologie en France –

Certains souhaitent absolument que figure le terme « ethnologie », d'autres considèrent qu'il s'agit d'une spécificité française, l'ethnologie pouvant se reconnaître au sein de l'anthropologie. La mention explicite de l'ethnologie peut en revanche laisser dehors les archéologues qui, en petit nombre, pourraient potentiellement rejoindre une grande association d'anthropologues. Toute proximité avec le libellé de l'AFA est rejeté par cette organisation, d'où le terme Union qui semble acceptable pour tous, dans le premier cas, et la particule « pour »... l'anthropologie en France.

Le choix n'est pas purement cosmétique et il est probable que l'on doive voter sur ce point.

L'adresse de l'association : MSH, au 54 bd Raspail jusqu'en 2010.

Art 2 : la mention de la Charte éthique dans les objectifs de l'association dans cet article vaut mieux que son renvoi dans le règlement intérieur car elle signale ainsi sa pertinence pour un « horizon de la professionnalisation en anthropologie » (au-delà du scientifique et de l'académique) qui fait partie des enjeux de la nouvelle association. Ce point a requis toutes sortes de rédactions recherchant l'ouverture maximale et la précision. La Charte sera conçue comme un outil de référence et de protection des ethnologues / anthropologues visant entre autres à préciser les conditions d'exercice de notre métier. Elle devrait faciliter les rapports entre les ethno/anthropologues et les commanditaires des recherches en développant auprès de ces derniers les arguments nécessaires à la compréhension des méthodes d'enquête, d'analyse et de restitution pour faciliter corrélativement, l'autonomie des recherches menées. Cette Charte vise aussi à favoriser la réinscription de ce type de travaux dans l'ensemble de la recherche anthropologique au plan notamment de ses modes de validation. Mais elle ne vise pas à réglementer les manières d'être anthropologues.

Art. 3 : il faut souligner **l'importance du congrès car la fragmentation** des ethno/anthropologues en France résulte de l'absence de rencontres régulières entre tous les courants de la discipline. La vie de la recherche anthropologique ne devrait plus faire l'économie d'un Congrès régulier servant de supports aux échanges intellectuels et à la diffusion des connaissances. Le Congrès devrait accueillir tant les débats de la discipline (en France, en Europe et dans la « communauté » des anthropologues du monde), que chercher à les rendre visibles dans le monde de la recherche en général et dans la société. Les enjeux du Congrès sont liés à sa faculté de rassembler la communauté des anthropologues afin de rendre compte de la vitalité de la recherche. En cela, il doit être l'élément prépondérant de la structuration des travaux de l'Association. L'organisation du Congrès revient à la nouvelle association que nous nous donnerons aujourd'hui

Quant aux articles suivants, il s'agit ici simplement de préciser

1) la question des modes d'adhésion (**Art. 5**). Les individus peuvent adhérer librement sans être membre d'une association au préalable.

Les associations adhérentes doivent cotiser au même titre que les individus. La cotisation des associations est plus élevée que la cotisation individuelle, mais elle donne droit à ses membres à une réduction de leur cotisation à titre individuel. La cotisation d'une association ne fait pas de ses membres des membres de l'Association. Ces derniers doivent adhérer à titre individuel. Le fait de payer individuellement sa cotisation donne le droit de vote en AG et d'être éligible au CA. La réduction de cotisation aux membres d'une association membre permet de pouvoir être membre des deux associations avec un surcoût financier moindre. Le montant de la cotisation par le biais d'une association membre doit être attractif afin de ne pas déstabiliser trop fortement le fonctionnement des associations membres et éventuellement leurs trésoreries internes.

individuel : 30 euros

individuel membre d'une association adhérente et tarif réduit (étudiant, chômeurs...) : 15 euros

association jusqu'à 50 membres : 50 euros

association de 51 membres et + : 100 euros

2) le fonctionnement de l'AG (**Art. 9**). Le bureau est souverain pour la fixation de l'ordre du jour. Le CA aura réfléchi aux points à aborder en AG mais c'est le bureau qui arrête la liste des points à l'OJ, qui en fait la liste et l'envoie aux associations membres. Un délai est nécessaire pour que les associations puissent se prononcer sur l'ordre du jour initial, consultent leurs membres et élaborent une position à proposer en AG. Le délai de 2 mois a été mûrement réfléchi. Quant au vote en AG, chaque association a une voix en la présence de son

représentant. Ce point vise à favoriser la vie de la Nouvelle Association et les débats en son sein. Les associations membres doivent rendre compte de leurs travaux au sein de la Nouvelle Association, et informer leurs adhérents de l'activité de leur association dans la Nouvelle Association. Les associations membres peuvent aussi présenter collectivement leur point de vue sur les points à l'ordre du jour de l'AG et qui sont soumis au vote. Le vote est remporté à la majorité des voix recueillies.

Le règlement intérieur se penchera plus précisément sur le vote dans l'optique de maintenir l'équilibre entre les deux composantes, associative et individuelle de l'association nouvelle et d'éviter les coups de force.

Il faut éviter que les votes des associations puissent être annulés par les votes des individus et que les oppositions éventuelles bloquent le fonctionnement de l'association, y compris sa dissolution.

3) Le fonctionnement du CA. **L'article 12** a été modifié à plusieurs reprises jusqu'à atteindre sa forme la plus simple, la plus efficace et la plus conforme au bon sens. Le scrutin secret protège les individus des pressions dues éventuellement à des différences de statuts professionnels, ou autres. Le chiffre de 24 membres au CA peut paraître élevé, mais il pourra paraître faible en cas de très grand succès de l'Association. Il comporte la particularité d'accueillir deux collèges : le collège A des adhérents individuels de 12 membres et le collège B des associations de 12 membres.

- Le collège A des individuels est élu en AG par les adhérents individuels,

- Le collège B des associations est élu par l'ensemble des représentants des associations membres.

(**Art. 14**) La fréquence de 2 réunions /an peut paraître insuffisante mais il existe une autre modalité de travail très importante qui est assuré par les membres de cette association dans les groupes de travail (GT) et les réseaux thématiques (RT). Les GT et RT constituent les structures fondamentales de l'Association, « son cœur ». Il est très important que le CA facilite leur bon fonctionnement. Ces structures assez souples sont l'espace de fabrique de l'orientation politico-philosophique de l'Association, alors que le CA administre et relaie les travaux. Il est en effet essentiel que circule l'information des GT vers le CA, de façon à ce que le CA puisse coordonner les GT, et permettre à l'Association de prendre des positions.

4) La modification des statuts (**Art. 17**) Il s'agit ici de prévoir une participation suffisante des associations adhérentes à toute modification des statuts. Le vote par correspondance rend la pratique réaliste : il s'agit de privilégier le nombre des votants, qui doit être le plus élevé possible. Quant à la dissolution de l'association (« Art. 18), il est indispensable et classique sous cette forme.

Gilles. *Adhésion et modalités de vote au cours de la présente AG, hic et nunc.* L'inscription aujourd'hui est la seule ressource de l'association, d'où la nécessité d'adhérer en masse immédiatement et de payer sa cotisation. Gilles rappelle les tarifs. L'adhésion se fera immédiatement après le vote à main levée concernant le nom de la nouvelle association. À droite voteront ceux dont la lettre du nom commence par A jusqu'à M. Associations comme individus. À gauche : N-Z. Les bulletins de vote sont remis lors de l'adhésion après paiement. On inscrira alors votre nom sur la liste électorale sur laquelle vous viendrez signer lors du vote à bulletins secret. C'est donc à cette même table que vous adhérerez et que vous irez voter. On vous donnera un bulletin de vote pour le collège A ou un bulletin pour le B, voire deux bulletins exceptionnellement si vous adhérez à la fois à titre individuel (vous votez donc

pour les individus qui se présentent) et que vous avez été mandaté par votre association pour la représenter dans le collège B des associations.

Gilles rappelle qu'il faut élire un Comité d'Administration de 24 membres qui se compose de deux collèges :

- un collège de membres individuels ne représentant qu'eux-mêmes (12 personnes à élire)
- un collège de personnes morales représentant une association (12 personnes à élire également). 12 membres pour le collège B peut sembler faible au regard de la quarantaine d'associations susceptibles d'adhérer comme personnes morales. Mais un principe de rotation annuelle et la recherche des candidates de soutien auprès d'autres associations devraient permettre régler cette questions.

Comment élit-on chacun de ces deux collèges ? Premièrement, **le collège A** des individus est élu en AG par tous les adhérents individuels à jour de leur cotisation. Tout le monde vote, pour peu qu'on ait adhéré à titre individuel. Ceux qui sont élus sont ceux qui ont remporté une majorité de voix jusqu'à atteindre le nombre de 12 élus. En cas, d'égalité entre deux candidats, un second tour est nécessaire pour les départager. Les membres individuels candidats à l'élection du CA n'y sont pas pour représenter des positions d'organisations syndicales, associatives, de partis politiques, tout en étant libre bien entendu de leur opinion et de leurs appartenances. Ils ne représentent qu'eux-mêmes. A la différence des membres du collège B qui représentent une association.

Deuxièmement, **le collège B**, celui des associations : il est élu par l'ensemble des représentants des associations qui ont adhéré à la nouvelle structure. Chaque association ne peut envoyer qu'une personne mandatée pour la représenter. Par exemple, si nous avons 30 associations qui ont envoyé quelqu'un pour la représenter, nous aurons alors 30 cotisations associatives et donc 30 électeurs pour les 12 postes à pourvoir. De la manière identique, ceux qui sont élus sont ceux qui ont remporté une majorité de voix jusqu'à atteindre le nombre de 12 élus. En cas, d'égalité entre deux candidats, un second tour est nécessaire pour les départager.

En résumé, un candidat désigné pour représenter son association ne peut pas se présenter sur la liste du collège A des individus et à l'inverse les individus non mandatés par une association ou ne la représentant pas ne peuvent se présenter au collège B des associations.

Concrètement, nous allons comme vous découvrir ceux qui se présentent, en établir la liste puis chacun devra simplement écrire sur son bulletin 12 noms et seulement 12 sous peine de nullité sur son bulletin de vote.

Les déclarations d'intention orale des candidats ne devront pas excéder 1 minute chacun, comportant trois éléments: votre identité, votre nom et prénom ; votre position (chercheur statutaire, chercheur contractuel, enseignant-chercheur, doctorant, etc.), la raison pour lesquelles vous êtes candidat et ce sur quoi vous travaillez.

Pour voter, il y a les deux tables où vous avez adhéré. Par ailleurs, il nous a été demandé de rendre possible les procurations à cette AG pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer : procuration écrite et signée de son auteur accompagnée d'un chèque d'adhésion pour la rendre valide. Un maximum de trois procurations par personne est accepté pour le vote. Les procurations sont permises concernant le vote dans chacun des 2 collèges.

Enfin, je vous rappelle la nécessité, lorsque vous ferez vos choix, d'essayer de penser à la représentativité Paris/Province, à celle de l'expression de la pluralité des pratiques de la discipline, des positions professionnelles différentes (chercheurs d'EPST, chercheurs

contractuels, enseignant-chercheur, post-doctorant, doctorant, etc.)

Questions de la SALLE (S)

(S) Charte éthique ou code déontologique ?

(S) Définir à quelle majorité se fait le vote.

Gilles : Sont élus ceux qui obtiennent une majorité simple de voix, jusqu'à 12. Il y aura un groupe de travail pour travailler sur charte éthique.

(S) J'ai été surpris par le mot « éthique » dans les statuts. En entendant Irène B. j'ai compris qu'il s'agissait d'éthique professionnelle. Il faudrait donc peut-être parler de « charte de déontologie ».

(S) Charte de contrôle ? Adhérer ou voter perd son sens alors. Nous avons beaucoup trop de chartes éthiques. Cela a été la fin de la discipline. Nous avons déjà un gouvernement qui nous évalue.

(S) Je vois ça au contraire comme une protection. Je travaille avec des sciences dures qui font beaucoup d'enquêtes auprès des gens. Protéger les données.

Laurent : Je pense que cette affaire de charte éthique doit être discutée. La question est vieille, elle doit être discutée collectivement à fond. Il y a deux manières d'envisager éthique. Soit un code qui s'impose aux professionnels, avec une éthique comme celle l'Ordre des médecins. Ou bien un code qui va protéger les anthropologues, règles fondamentales que les ethnologues contractuels vont pouvoir utiliser vis à vis des commanditaires. Se doter d'un outil qui permette à l'ethnologue de se protéger, que ce soit vis-à-vis de l'administration ou des commanditaires. Si on ne fait pas la démarche de nous doter nous-mêmes d'un outil, on risque de nous en imposer un.

Marie-Pierre. Il faut finir ce débat. Pas le temps. Nous appelons à participer au groupe de travail qui sera mis en place sur la question de la charte éthique ou déontologique.

Birgit : Pour terminer cette discussion sur la charte, je propose qu'on change le nom de charte éthique pour « charte de déontologie ».

Bernard Hours. Ce n'est pas ici qu'on va avoir un débat sérieux sur le sujet. Ce n'est pas la peine de le faire.

Irène : Il faut qu'on ait le temps de se prononcer sur bien d'autres choses.

2. Vote sur le nom de l'association.

Deux noms sont proposés et affichés.

L'Union Française d'Ethnologie et d'Anthropologie

L'Association pour l'Anthropologie en France

Débat dans la salle.

Gabriel Botin : « Union Française » fait colonial. A éviter pour ethnologues.

Monique S. : « Fédération ». Il est incorrect d'avoir supprimé le nom de fédération.

Benoît F. : Cette nouvelle association en réalité est une « fédération » et la fédération permet tout à fait l'adhésion de membres individuels. C'est une fédération.

Charlotte : Il faudrait être clairs. Si nous adoptons « fédération », la structure sera plus divisée qu'une union ou une association, elle sera moins unie. Elle sera aussi moins facilement évolutive. Nous avons été très attentifs aux conditions de modification des statuts et nous vous demandons d'envisager cette possibilité. On peut parfaitement voter sur « fédération » et opter finalement pour ce nom mais il faut être clairs, il y aura plus de risques de divisions et de scissions, et la structure sera plus fixée, moins évolutive.

Birgit : « Fédération » repose pour une grande part sur ses membres individuels. Ce n'est pas seulement un recrutement d'associations, mais il y a aussi des membres individuels. Union pour l'anthropologie en France, ce terme souligne la présence des membres individuels.

Monique : « Union » est beaucoup trop chargé symboliquement. « Fédération » donne la représentation la plus objective. « Fédération » est véritablement le terme qui convient. On avait pensé à inclure l'archéologie. Pourquoi n'est-elle pas présente ?

Charlotte : Tout simplement parce qu'archéologie chargeait le nom quand il a déjà deux composantes (ethno. et anthropo.).

Irène : AFEA ? Cet acronyme est problématique car en espagnol il signifie « la moche ».

Vote sur quatre noms, dans cet ordre, à main levée :

Union Française d'Ethnologie et d'Anthropologie: 1 main

Association pour l'Anthropologie en France : 28

Association française d'ethnologie et d'anthropologie: 38

Fédération française d'ethnologie et d'anthropologie : 15

Le nom retenu par cette assemblée est *Association française d'ethnologie et d'anthropologie*, AFEA.

3. Adhésion et inscription.

Deux tables. Réception des bulletins d'adhésion, inscriptions sur la liste en vue des votes, réception des cotisations.

Fin des adhésions à 11 h 30.

Résultats (à corriger : 102 adhérents individuels, et 12 associations adhérentes).

4. Élection du CA.

Gilles : Si l'association vous a mandaté pour la représenter ici, et qu'en même temps vous adhérez à titre individuel, vous pouvez évidemment participer au vote pour les individus et au vote associatif. En vous inscrivant et en payant à titre associatif et à titre individuel. Pour éviter les bulletins nuls, vous devez inscrire 12 et seulement 12 noms.

Laurent, Monique : Non. On peut voter de 1 à 12.

Gilles : Oui, mais pas plus de 12.

5. Déclarations d'intentions des candidats associatifs, représentants mandatés par les associations:

Associations (pour Collège B) :

1. CIRIEF David Catil mandaté par l'association (20 membres). Centre de recherche international sur l'ethnomusicologie en France. Née en 2006, mise en relation interdisciplinaire autour de l'ethnomusicologie, rapprochements interdisciplinaires avec l'histoire. A ouvert une revue d'ethnomusicologie française, représente les actes du colloque de Nice. Mise en réseau structures associatives. Participer de réseaux.

2. AMADES, Sandrine Ausso. Site Internet, 2 colloques, bulletin trimestriel. Association tente de promouvoir anthropologie de santé, maladie, dans perspective d'échange avec professionnels de santé. Elle a une longue tradition de réflexion autour des liens complexes. Mixité membres. Poste académique, chercheurs qui travaillent hors du poste académique. Promouvoir le savoir de l'anthropologie dans la société.

3. PASSERELLES, Alexandre Soucaille mandaté. Passerelles organise des ateliers d'ethno en milieu scolaire et promet ethno auprès large public. 10 membres actifs.

4. ARA. Laurent Denisot : Association Rhône Alpes d'anthropologie 1982. Diffuser l'anthropologie en Rhône Alpes. 30 membres DRAC région Rhône Alpes activité éditoriale, bisannuelle, café ethno.

5. AFA. Laurent Bazin, président de l'AFA. mandaté pour la représenter au collège B. Existe depuis 1979. Edite le Journal des Anthropologues. Était partie constitutive de l'APRAS des

assises de l'anthropologie. Nous sommes partie prenante avec le CLETAF de la création de cette nouvelle association. 250 membres.

6. ETHNOARTS. Marie-Pierre Julien. 2002 40 membres Ethnologie, faire connaître l'autre, ateliers en milieu scolaire.

7. APRAS. Sophie Chevallier. Défense de la recherche à l'initiative des assises, du forum des associations. Nous souhaitons poursuivre le travail des assises et du CLETAF avec AFA et toutes les associations adhérentes. 60 membres.

8. AMIS DE JEAN ROUCH Brice Ahounou. Secrétaire de l'association. Nous prévoyons un certain nombre d'actions à cet effet. 20.

9. AFRASE. Stéphane Rennesson Association Recherche en Asie du Sud-Est. Echange d'infos entre chercheurs de différentes disciplines. Fonctionnent selon 3 supports différents. Lettre. Organisation de journées d'étude. Réalisation d'un site Internet. 40 membres actifs.

10. BISTROT des ethnologues de Montpellier Sébastien Fournier au nom du qui attend de réunir son CA et association Eurethno. Patricia Copper-Roulet : Graea groupe de recherche et d'action de l'ethnologie et de l'anthropologie Montpellier.

(Sébastien Fournier : Je paie, représente GRAERA, revue anthropophages. Patricia Coppert-Houellet. Groupe de travail, rapports entre éducation et anthropologie.) ??

Irène : Les candidats doivent être présents physiquement.

11. ASEF, Gilles Raveneau : Pour la représenter dans la nouvelle association. En France, Europe et pays Francophone. Disciplines connexes. Les différentes manières dont on fait de l'ethnologie. Revue Ethnologie française. 44 membres.

12. SOCIETE FRANÇAISE D'ETHNOMUSICOLOGIE, Guillerot Christine. 25 ans. Journées d'étude. Cahiers d'ethnomusicologie. 175 membres, 80 à jour.

SALLE. (une personne) : Il faut dépasser les associations. Comment se fait-il que l'AFA et l'APRAS existent encore en tant que telles ?

En réponse, plusieurs personnes dans la salle expriment l'idée que les choses sont évolutives, et Gilles résume :

Gilles : Il faut commencer avant de terminer.

Charlotte : Combien avons nous ici d'associations susceptibles d'adhérer mais qui ne le peuvent pas techniquement parce que leur AG ou leur CA ne s'est pas encore prononcé pour l'adhésion à l'AFAE ? D'après les mains levées, on compte à peu près 6 associations.

En définitive, 12 associations ont adhéré et présentent un candidat au CA, collègue B.

Déclarations d'intention individuelles (pour vote du Collège A)

DEMANDE D'INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES OU DE VERIFICATIONS ICI ici (Charlotte encore occupée aux adhésions)

1- Frédéric Maguet : conservateur du patrimoine au musée des arts et trad pop, membres LAHIC. Idée de rapprocher ce que vous représentez avec le monde du patrimoine. L'ethnologie et le patrimoine ont partie liée. À l'heure actuelle les institutions patrimoniales sont la seule discipline. Important qu'il y ait une réelle activité ethnologique au sein du musée. Le paysage patrimonial change rapidement. Montée en puissance de notion de patrimoine culturel immatériel dans laquelle la discipline joue son rôle.

2. Bernard Traimond: Bordeaux. Souhaite représenter un peu la province au CA.

3. Sophie Accolas : Anthropologue, chercheuse indépendante, pigiste. Anthropologie visuelle, film ethnographique. Coordonner les activités d'un groupe de travail au sein du CA pour diffuser l'information.

4. Céline Rosselin, Orléans. Anthropologue en Staps. Je ne fais que des sciences sociales, c'est aussi pour ça que je veux travailler avec vous tous. Je travaille beaucoup avec Ergonomes, leur position dans la société est très proche de la nôtre. Faire attention que l'anthropologie ne s'enferme pas seulement dans les musées.

5. Patricia Pellegrini. Chercheur contractuel. Pigiste. France, pays industrialisés. Anthropologie de l'environnement. *Comment les non humains entraînent les humains à évoluer diversement entre eux. ????* Revalorisation de l'anthropologie et réfléchir au devenir professionnel des anthropologues.

6. Sylvaine Conord, MCF Paris X. Anthropologie visuelle. Je suis aussi photographe et trouve que c'est intéressant de développer un partenariat avec Sophie Accolas.

7. Bernard Hours Chercheur IRD. Le sens de ma candidature : l'anthropologie est en crise. Les crises ne se résolvent pas par des déclarations providentielles. Favoriser une générale à travers le destin de l'anthropologie, avoir de la profondeur de champ et non pas une approche sectorielle.

8. Irène Bellier. Directrice de recherche au CNRS. Anthropologie culturelle, politique. Impliquée dans les dispositifs de recherche interdisciplinaire. Pour que l'anthropologie de la France s'exprime. Je connais les associations d'anthropologues européennes et américaines. Je crois qu'il est important de réfléchir à des dynamiques. J'apporte un engagement responsable, une volonté de travailler en équipe, une connaissance du milieu.

9. Monique Selim Directrice de Recherche à l'IRD. Membre de l'UMR. Optique de mieux comprendre ce qui se passe. Stratégie personnelle. Hantise de publier. Dimension contradictoire et paradoxale des processus actuels. Multiplication des instances de contrôle. On a besoin d'analyse politique sociologique et... ?

10. Sylvaine Camelin. Membre de l'Institut du monde arabe, et du CNU. Concernée comme collègues par réformes en cours. Souci de maintenir un lien entre étudiants de première année qui finissent, doctorants, lien entre monde étudiants, monde enseignants chercheur et recherche

11. Annie Benvéniste. Enseignant-chercheur à Paris VIII, membre de l'AFA. J'ai envie de défendre une anthropologie non patrimoniale, axée sur les conflits de la société et une anthropologie.... ? J'ai envie de défendre un certain nombre de courants et d'objets. ??

Intervention SALLE : Armelle Faure. Je profite de cette tribune. Je suis une figure du désordre. Je voudrais que tout le monde s'engage à dialoguer de façon permanente. Je ne suis pas candidate.

12. Sophie Houdart. LESC, CNRS. Spécialiste du Japon. Je travaille communément sur de nouveaux objets.

13. Sébastien Fournier. Maître de conférences à Nantes. Il faut faire du neuf. Je propose deux types d'approche. Essayer de voir comment on peut transformer. Médiation de l'ethnologie vers le grand public. Pour cela essayer de voir comment l'ethnologie peut être diffusée vers le grand public.

14. Vanessa Mancelot, CR CNRS histoire naturelle.... Nature, animaux, faune. Controverses contemporaines. Angleterre.

15. Dominique Dullier. Formée à l'ethnologie par Robert Jaulin. Chercheur précaire. Apprendre aux formateurs d'où ils parlent.

16. Annabelle Vallard. Thèse soutenue dans un mois (Paris X). Proposition nouvelle association : nouvelles pistes pour docteurs et futurs docteurs. Textiles au Laos.

17. Jean-Baptiste Duez. Je suis docteur depuis 2007, et travaille sur les Roms/Tziganes depuis l'an dernier. Je m'intéresse en particulier à l'anthropologie politique parce que les enjeux que définit ce courant sont importants actuellement aussi bien pour ces populations, que pour l'avenir et pour l'utilité de l'anthropologie, afin de redéfinir sa finalité et son effectivité.

18. Catherine Deschamps. Thèse depuis 9 ans. Divers post-docs. Santé, sexualité, prostitution, sida. Approche sectorielle, anthropologie en France. Disciplines proches comme sociologie, histoire.

19. Frédérique Guyader. Politique culturelle. Le tourisme culturel en Chine. Je suis déjà intervenue à l'ANPE au niveau du fichier Rome. Insertion professionnelle des jeunes diplômés. Pour que des anthropologues interviennent.

20. Vincent Battesti. Spécialiste du monde arabe. J'ai fait partie du groupe Assises ethno. Interdisciplinarité. Pour promouvoir le dialogue entre anthropologie et autres disciplines. Question de transparence en anthropologie.

6. Vote à bulletin secret sur deux boîtes gauche et droite correspondant aux tables d'adhésion, dans l'amphi.

Vérification des adhésions et signatures individuelles sur liste d'adhésion.

Les résultats sont inscrits sur une liste manuscrite.

7. Dépouillement et énoncé des résultats avec deux observateurs à chacune des deux tables.

Collège B eb salle 3 : les 12 candidatures proposées par les associations sont élues au conseil d'administration.

Collège A dans l'amphi : Voir résultats ci-dessous.

8. Dernières informations.

Irène Bellier : ceux qui sont élus fabriqueront une liste mail à partir des adhésions. Un mail partira en direction de cette liste-là. Nous n'avons pas eu le temps d'établir de propositions pour les réseaux thématiques et les groupes de travail. Il s'agit de s'engager à travailler, notamment pour l'organisation du congrès.

Applaudissements : l'AFEA et son CA existe !!

CLOTURE DE L'AG À 13h20.

Totaux de voix du Collège A:

1. Sylvaine Camelin : 75
2. Irène Bellier : 73
3. Vincent Battesti : 70
4. Sophie Houdart : 64
5. Frédérique Guyader : 64
6. Frédéric Maguet : 59
7. Céline Rosselin : 57
8. Vanessa Manceron : 56
9. Sophie Accolas : 54
10. Catherine Deschamps : 48
11. Annabelle Vallard : 48
12. Laurent Sébastien Fournier : 48

Bernard Hours : 43
Bernard Traimond : 32
Patricia Pellegrini : 38
Sylvaine Conord : 38
Monique Selim : 28
Annie Benveniste : 35
Dominique Dullier : 24
Jean-Baptiste Duez : 34
Annie Benvéniste : 35

Totaux de voix du Collège B:

Ahounou Brice : 12
Bazin Laurent : 13
Chevalier Sophie : 14
Denizeau Laurent : 13
Guillebaud Christine : 13
Julien Marie-Pierre : 13
Khatile David : 10
Musso Sandrine : 12
Ouellet Patricia : 12
Raveneau Gilles : 12
Renesson Stéphane : 11
Soucaille Alexandre : 13

Jean-Baptiste Duez et Charlotte Arnauld
17-19 janvier 2008 15h